

Communiqué

Le 7 mars 1995

N° 44

LA NOUVELLE-ZÉLANDE LÈVE L'INTERDICTION D'IMPORTATION SUR LE SAUMON CANADIEN

À l'occasion de la visite en Nouvelle-Zélande du ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, le gouvernement de ce pays vient d'annoncer qu'il lèverait l'interdiction d'importer le saumon sauvage du Pacifique capturé dans l'océan, étêté, éviscéré et non cuit, en provenance du Canada. Ce commerce reprendra dès que des normes sanitaires d'importation auront été définies.

M. MacLaren s'est réjoui de cette décision. « Je suis heureux que ce problème ait été résolu. Cela élimine un point de friction dans nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande et, surtout, l'industrie canadienne de la pêche retrouve l'accès au marché néo-zélandais du saumon. »

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande avait imposé des restrictions à l'importation du saumon non cuit dans les années 1970, craignant l'introduction de maladies sur son territoire. Il a récemment procédé à une analyse des risques posés par le saumon canadien, fondée en grande partie sur l'information fournie par les experts du ministère des Pêches et des Océans. Il a conclu que le risque d'introduction de maladies était négligeable dans le cas du saumon canadien.

Le Canada est le premier pays étranger à négocier avec succès la levée d'une interdiction semblable.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

